

AFFAIRE N° 17. - Construction d'un Groupe Scolaire de 10 classes à CANDIDE AZEMA - Approbation du dossier d'adjudication.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Cabinet BOSSU m'a transmis, pour la suite à donner, le dossier d'adjudication relatif à la construction d'un groupe scolaire à Saint-Denis, au lieu-dit Candide AZEMA.

Ce groupe scolaire de 10 classes, inscrit sur la liste d'urgence 1971, viendra en extension des cinq classes construites par les Entreprises Réunionnaises, sur l'ex-terrain de la S.I.D.R. actuellement propriété communale.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver ce dossier et de m'autoriser à lancer l'adjudication.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M
M. Denis le 23 juillet 1971

J. Le Tafel

Secrétaire Général

Signé: Ph. Kessler

sur copie certifiée

conforme
Directeur des Affaires Financières

Signé: M.C. ALARCON